

Gorges de Trévans par le château



Une randonnée proposée par philaig04

Très belle randonnée à faire d'avril à octobre.

Durée	5h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	12,26 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	650 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	655 m	Commune	Estoublon (04270)
Point haut	982 m	Région	Alpes
Point bas	600 m		



Trace n° 228492

Description

Départ depuis le parking sur la D667 avant Trévans.

(D/A) Prendre la piste perpendiculaire à la route longer l'Estoublaise sur sa rive droite. Atteindre la passerelle et la franchir.

(1) Devant les panneaux indicateurs, monter à droite le sentier assez raide jusqu'au gîte de Trévans.

(2) Poursuivre la piste plein Sud sur quelques dizaines de mètres, puis prendre le sentier qui part à gauche et qui se poursuit en balcon au-dessus des gorges, avant de descendre sur le hameau de Valbonette.

(3) Continuer de longer le Ravin de Mayaïche sur sa rive droite avant de bifurquer à droite pour rejoindre une nouvelle passerelle sur l'Estoublaise.

(4) Après avoir franchi le torrent sur la passerelle, poursuivre le sentier qui monte à gauche, jusqu'à une nouvelle bifurcation.

(5) Prendre le sentier à droite en direction de la chapelle Saint-André et le pont romain. À la prochaine intersection, monter à la chapelle Saint-André en ruine.

(6) Faire demi-tour jusqu'à la bifurcation précédente.

(5) Prendre le sentier à droite, rejoindre les panneaux du début de la randonnée.

(1) Franchir la passerelle et poursuivre à gauche par le cheminement inverse de l'aller jusqu'au (D/A).

Points de passage

- D/A Parking sur la D667 avant Trévans**
N 43.948393° / E 6.221911° - alt. 609 m - km 0
- 1 Passerelle sur l'Estoublaise. Panneaux indicateur**
N 43.947311° / E 6.22543° - alt. 606 m - km 0.36
- 2 Abri de Trévans**
N 43.936813° / E 6.210871° - alt. 831 m - km 2.36
- 3 Ruines de Valbonette**
N 43.933365° / E 6.243261° - alt. 803 m - km 6.73
- 4 Passerelle sur l'Estoublaise**
N 43.933369° / E 6.246222° - alt. 760 m - km 7.21
- 5 Intersection vers Saint André**
N 43.941385° / E 6.241083° - alt. 793 m - km 8.25
- 6 Chapelle St André**
N 43.945009° / E 6.239495° - alt. 877 m - km 8.86
- D/A Parking sur la D667 avant Trévans**
N 43.948389° / E 6.221895° - alt. 609 m - km 12.26

Informations pratiques

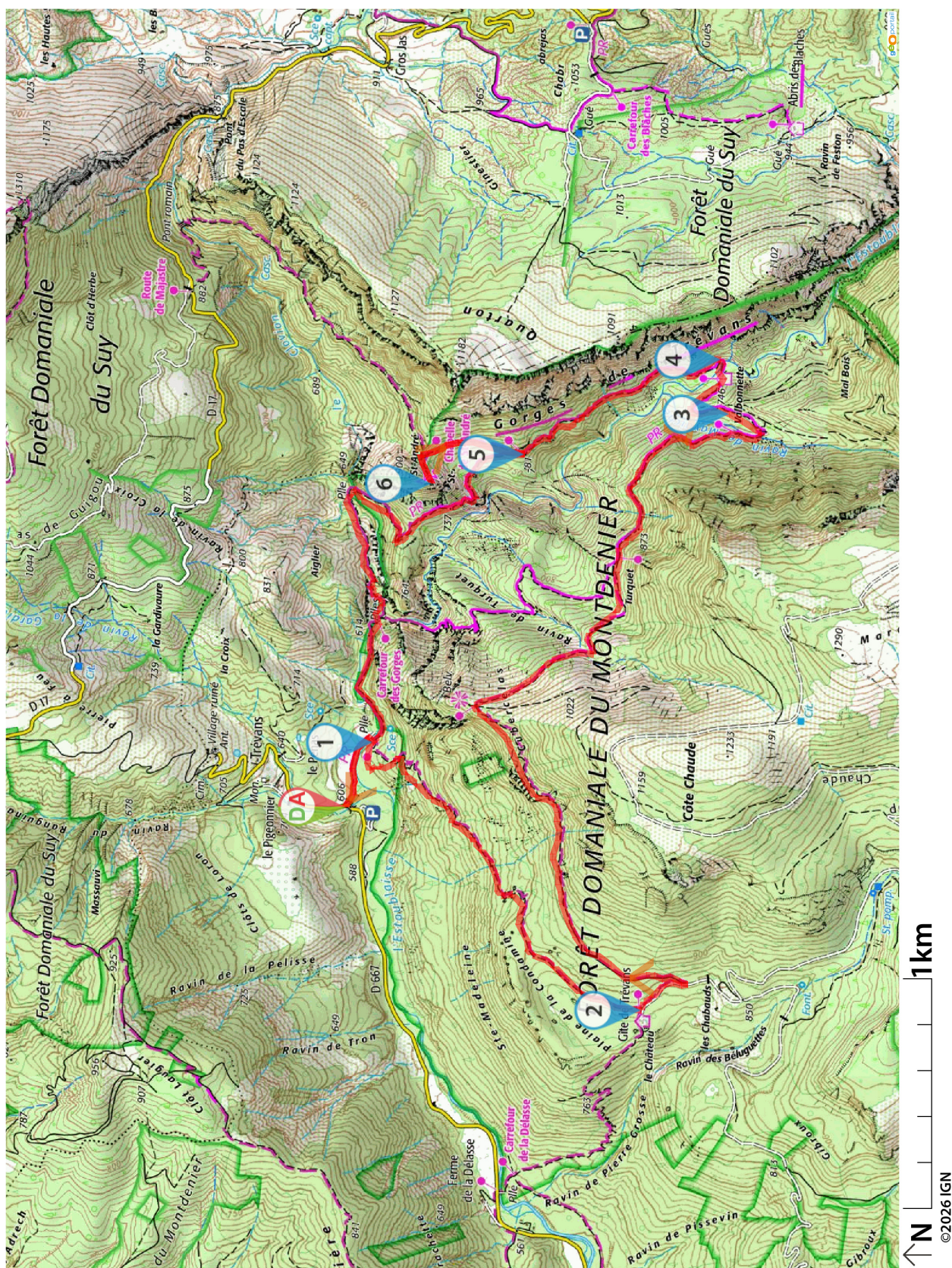
Cette randonnée est une variante d'une randonnée déjà décrite sur le site : [Trevans](#)

À voir

[Chapelle Saint-André](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-gorges-de-trevans-par-le-chateau/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

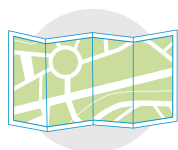
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



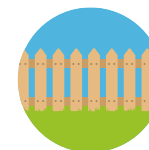
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



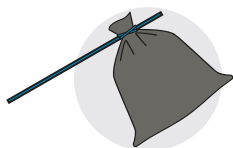
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



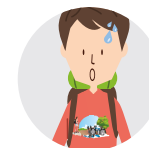
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.